

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.
SÉANCE DU MERCREDI 19 JUIN 2024 À 18:00**

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 8

Nombre de votants : 12

Étaient présents :

Jérôme ROBERT Vice-Président, Isabelle HERBERT Conseillère Municipale Déléguée, Jean-Marie LEGUILLON Conseiller Municipal, Frédéric ABRAHAM Conseiller Municipal, Annie LALLEMAND , François MORELLE Représentant l'association AEI, Eric ALEXANDRE Représentant l'association Emergence(s), Dominique BERNARD

Étai(en)t absent(s) avec pouvoir(s) :

Margaux VANTHOURNOUT Adjointe au Maire, Isabelle SAINT BONNET Conseillère Municipale, Marie-Laure RIVALS , Julien TRIQUET Représentant l'association Trisomie 21

Étaient absents excusés :

Théo PEREZ Président, Yannick OLIVERI-DUPUIS Conseillère Municipale Déléguée, Jean-Louis FOURNIER Représentant l'UDAF

Secrétaire de séance : ISABELLE HERBERT

**OBJET : ADMINISTRATION DU CCAS – FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2023
DU BUDGET PRINCIPAL DU CCAS – ADOPTION**

Rapporteur : Jérôme ROBERT

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil d'Administration est appelé, chaque année, à voter le compte administratif (CA), dans lequel est retracé l'ensemble des opérations comptables afférentes à l'exercice précédent.

Avant d'en entamer la présentation, il convient de rappeler que l'exercice 2019 a vu la mise en place de deux budgets annexes régis par la norme comptable M22, applicable aux services et établissements sociaux et médico-sociaux, pour le suivi budgétaire et comptable de l'activité du service d'aide à domicile, ainsi que de la résidence autonomie La Fontaine. Leur création s'est accompagnée de flux croisés avec le budget principal :

- Un remboursement des budgets annexes vers le budget principal, ce dernier avançant en effet chaque mois leur masse salariale ;
- Le cas échéant, une subvention d'équilibre versée par le budget principal aux budgets annexes.

En consolidant les trois budgets sur l'exercice 2023, l'évolution du résultat de clôture ressort en baisse de -15.5%, soit une diminution de -30 284 € du fonds de roulement par rapport à 2022, dont + 11 583 € en fonctionnement et – 41 866 € en investissement.

S'agissant du budget principal, les résultats de clôture 2023 s'établissent comme suit :

Budget principal	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	1 358 933,44 €	42 954,13 €	1 401 887,57 €
Dépenses	1 302 020,92 €	3 854,96 €	1 305 875,88 €
Résultat (Rec. - Dép)	56 912,52 €	39 099,17 €	96 011,69 €

I. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Sans retraitements, les évolutions par chapitre ressortent ainsi :

Chapitre	Libellé	CA 2022	CA 2023	Evolution 2022-23
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	82 854 €	80 251 €	-3,1%
012	DEPENSES DE PERSONNEL	955 286 €	894 630 €	-6,3%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	123 949 €	135 952 €	9,7%
66	CHARGES FINANCIERES	0 €	0 €	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	145 662 €	190 000 €	30,4%
Total opérations réelles		1 307 750 €	1 300 833 €	-0,5%
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	1 269 €	1 188 €	-6,4%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 309 019 €	1 302 021 €	-0,5%

Après retraitements (ventilation de la masse salariale, et neutralisation des flux croisés en dépenses et recettes, entre les différents budgets), permettant de mieux cerner les évolutions propres de chaque budget en supprimant les doubles comptes, les variations suivantes peuvent être constatées :

Chapitre	Libellé	CA 2022	CA 2023	Evolution 2022-23
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	82 854 €	80 251 €	-3,1 %
012	DEPENSES DE PERSONNEL	121 847 €	145 721 €	19,6 %
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	123 949 €	135 952 €	9,7 %
66	CHARGES FINANCIERES	0 €	0 €	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0 €	0 €	
Total opérations réelles		328 650 €	361 924 €	10,1 %
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	1 269 €	1 188 €	-6,4%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		329 919 €	363 112 €	10,1 %

Après retraitements, les dépenses de fonctionnement augmentent de 33 K€ (+10,1 %), par rapport au CA 2022.

Les charges à caractère général diminuent de 3 K€ (-3,1%). Les principales variations des dépenses d'un exercice à l'autre sont : Compte 617 : - 19 K€ analyse des besoins sociaux, compte 6251 et 6257 + 9 K€, compte 62871 remboursement à la Ville repas 3ème âge mercredi : +3K€

Les dépenses de personnel augmentent de 24 K€ (+19,6%) en raison du recrutement de l'assistante sociale.

Les autres charges de gestion courante augmentent de 12 K€ (9,7%), dont 5 K€ sont liés au Pass'Activités. Ce dispositif semble se développer, du fait d'une communication plus importante, relayée notamment par les associations partenaires. Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des dépenses de ce chapitre.

Types d'aides attribuées	2022	2023
Aide-énergie	4 699 €	6 283 €
Bon de chauffage	11 876 €	10 948 €
Bourse études supérieures	2 720 €	3 709 €
Bourses Loisirs Culture	1 254 €	1 731 €
Bourse Second degré	9 376 €	9 246 €
Divers et charges	- 6 721 €	1 €
Distribution alimentaire	8 556 €	9 039 €
Secours exc. énergie	5 253 €	6 335 €
Secours - hébergement	2 380 €	
Secours - Loyer	8 365 €	7 570 €
Pass'activités	18 716 €	23 268 €
Pédicurie	140 €	120 €
Portage de repas	4 364 €	
Aide à la cantine	5 101 €	6 406 €
Secours divers	1 569 €	3 340 €
Subventions aux associations	39 402 €	33 406 €
Téléalarme	5 855 €	5 833 €
Tickets services personnes âgées		6 908 €
Secours - Voyages scolaires	1 044 €	1 807 €
TOTAL	123 949 €	135 952 €

II. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Sans retraitement :

Chapitre	Libellé	CA 2022	CA 2023	Evolution 2022-23
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	43 972 €	54 211 €	23,3%
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	2 967 €	68 €	-97,7%

70	PRODUITS DES SERVICES	868 848 €	790 906 €	-9,0%
74	DOTATIONS	445 000 €	506 732 €	13,9%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 €	2 €	17,7%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 442 €	7 014 €	187,2%
Total opérations réelles		1 363 231 €	1 358 933 €	-0,3%
042		0 €	0 €	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 363 231 €	1 358 933 €	-0,3%

Après retraitements :

Chapitre	Libellé	CA 2022	CA 2023	Evolution 2022-23
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	43 972 €	54 211 €	23,3%
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	2 967 €	68 €	-97,7%
70	PRODUITS DES SERVICES	35 410 €	41 998 €	18,6%
74	DOTATIONS	445 000 €	506 732 €	13,9%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 €	2 €	17,7%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 442 €	7 014 €	187,2%
Total opérations réelles		529 792 €	610 025 €	15,1%
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	0 €	0 €	0,0%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		529 792 €	610 025 €	15,1%

Après retraitements, les recettes de fonctionnement augmentent par rapport au CA 2022 (+80 K€, soit +15,1%) :

- Excédent de fonctionnement reporté : +10 K€ ;
- Voyages et repas de fin d'année des anciens, repas des mercredis et portage de repas : + 7K€ ;
- Participation Ville : +55 K€. La participation de la Ville augmente du fait d'un résultat de fonctionnement insuffisant. Pour mémoire, la subvention de la Ville permet d'équilibrer le budget du CCAS. Si ce dernier réalise un résultat de fonctionnement important, alors la subvention peut être plus modérée.

Il en découle un résultat de fonctionnement après retraitements en augmentation de +23,5% entre 2022 et 2023, à hauteur de 247 K€.

III. DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	CA 2023
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 615 €
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	240 €
Total opérations réelles		3 855 €
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	0 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		3 855 €

Les dépenses d'investissement réalisées au cours de l'exercice 2022 consistent dans :

- L'achat de mobiliers, à hauteur de 1 917€ ;
- L'acquisition de matériels informatiques 1 698 €.

IV RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	CA 2023
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	41 497 €
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	29 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0 €
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	240 €
Total opérations réelles		41 766 €
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	1 188 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		42 954 €

L'excédent d'investissement reporté s'établit à 41 K€, en augmentation de 2 K€ par rapport à 2022.

Le chapitre 10 comptabilise le produit du FCTVA, soit 29 € en 2023.

La recette de 240 € au chapitre 27- autres immobilisations financières- correspond au remboursement d'une avance accordée en 2023.

Le CCAS n'a pas recouru à l'emprunt en 2023, et n'a ainsi toujours aucun stock de dette à rembourser.

Quant au chapitre 040, celui-ci enregistre les seules dotations aux amortissements, destinées à financer le renouvellement régulier des investissements.

Le résultat d'investissement se chiffre à 39 K€, en baisse de -5,8 % entre 2022 et 2023.

Aussi, il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12, L.1612-13, et L.1612-20,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du compte administratif de l'exercice 2023 du budget principal du CCAS,

Considérant la concordance des écritures du compte administratif avec celles du compte de gestion dressé par le Comptable public,

Après avoir élu Jérôme ROBERT président(e) de séance et demandé au Président de quitter la salle,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'adopter le compte administratif de l'exercice 2023 du budget principal du CCAS, tel qu'exposé ci-avant, et conformément au document budgétaire joint en annexe à la présente délibération.

PJ: document budgétaire CA 2023 du budget principal du CCAS, liste des restes à réaliser 2023.

ADOpte A L'UNANIMITÉ

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 SANS PARTICIPATION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Théo PEREZ

Président du Conseil d'Administration du C.C.A.S

Bordereau de signature

ADMINISTRATION DU CCAS – FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF DE L_EXERCICE 2023 DU BUDGET PRINCIPAL DU CCAS – ADOPTION

Signataire	Date	Annotation
Application Webdelib CCAS, Application webdelib CCAS	19/06/2024	Action : Visa
Theo Perez, PRESIDENT CCAS	21/06/2024	Action : Signature  Certificat au nom de <u>Theo PEREZ</u> (maire , COMMUNE DE BOIS GUILLAUME) , émis par <u>ChamberSign France CA3</u> <u>NG Qualified eID</u> , valide du 05 juil. 2023 à 13:51 au 05 juil. 2026 à 13:51.
		Action : Fin de circuit

Dossier de type : ACTES CCAS // Délibération CCAS